



Directives / Visites EDAJ SION / Version du 11.02.2026

Marche à suivre, instructions et informations pour rendre visite à une personne détenue à la Prison de Sion :

Horaires de visites

	Parloirs individuels		Parloirs familiaux	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Lundi	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20
Mardi	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20
Mercredi	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20
Jeudi	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20	14h00 à 15h00	15h20 à 16h20
Vendredi	15h15 à 16h15	Pas de visite	15h15 à 16h15	Pas de visite
Samedi	14h15 à 15h15	15h40 à 16h40	Pas de visite	Pas de visite
Dimanche	14h15 à 15h15	15h40 à 16h40	Pas de visite	Pas de visite

1. Demandez une autorisation de visite au procureur en charge de l'affaire. En ce qui concerne les femmes en exécution de peine, la demande de visite doit être faite par la personne détenue avec le formulaire officiel de l'établissement.
2. Après avoir reçu cette autorisation, appelez la Prison de Sion au numéro 027 606 51 50.
3. Pour prendre rendez-vous, nous vous demandons de contacter le numéro mentionné ci-dessus du lundi au vendredi entre 9h30 et 11h30.

Remarque : Les jours et les heures de visites dépendent du secteur où se trouve la personne détenue. Il est impératif de se munir d'une **pièce d'identité** (carte d'identité valable, passeport ou permis de séjour valable et lisible) pour entrer dans l'établissement.

Pendant la visite, vous êtes accompagné au **parloir vitré** (les professionnels bénéficient d'un local de visite libre).



Nous comptons sur un comportement respectueux sans lequel nous nous réservons le droit d'intervenir, voire d'interdire une ou plusieurs visites.

Liste des articles et produits autorisés lors des visites

Généralités :

- La nourriture doit être identifiable et emballée de manière hermétique (emballages sous vide, emballages plastique provenant d'un commerce indigène).
- Le poids de chaque colis ne doit pas excéder 4 kilos.

Marchandises acceptées dans un colis :

- Les magazines, les livres et les lettres (sauf ceux à caractère pornographique, raciste, prônant la violence, extrémiste, sectaire ou de propagande).
- Les photos qui ne représentent pas le détenu.
- L'argent qui sera remis sur le compte du détenu.
- Les cigarettes et tabacs.
- Bloc de feuilles, enveloppes, timbres.
- Les fruits suivants : pommes, poires, bananes, mandarines, kiwis, oranges, abricots.
- Les salamis, saucissons, jambons, viande séchée et charcuteries, débités et sous vide d'air. Maximum 400 grammes par colis.
- Les fromages sous vide d'air. Maximum 400 grammes par colis.
- Uniquement les tablettes de chocolat et sans alcool.
- Les consoles de jeux suivants :
 - PS1 de Playstation 1995-2000
 - Psone de Playstation 2000-2005
 - PS2 de Playstation 2005-2006
 - Super Nintendo de Nintendo 1989-1995
 - Gameboyline de Nintendo 1989-1995
 - Nintendo 64 de Nintendo 1995-2001
 - Game Cube de Nintendo 2001-2004
 - X-Box 1 de Microsoft 2001-2002

Information : Il existe dans notre établissement un magasin qui permet à la personne détenue de cantiner deux fois par semaine. Ce magasin offre un vaste choix d'articles comprenant les effets pour la toilette, le tabac, le chocolat, les biscuits ou papeterie etc. Contrairement aux colis, la marchandise de notre cantine n'est pas ouverte ni fouillée.

La Direction des Etablissements de détention avant jugement

